

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES
20 centimes par ligne.
On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



ALLEMAGNE

On écrit de Berlin, le 21 octobre :
Le président de la province de la Poméranie a confié la surveillance de l'archevêque de Dunin au conseiller de régence Hege-

Depuis quelques jours, la sœur de l'archevêque de Posen se trouve à Berlin ; elle a sollicité une audience du roi, mais, comme on s'y attendait, elle n'a pas été admise.

On écrit de Presbourg, 15 octobre :
La table des magnats a adopté une loi qui autorise les israélites à des acquisitions de fonds de terres, qu'à la condition qu'ils les cultivent de leurs propres mains, et que leur étendue ne passerait pas quatre sessions. Le droit de distiller l'eau-de-vie a également été soumis à des conditions capables de diminuer autant que possible l'usage de cette pernicieuse boisson.

La question religieuse qui va se présenter, et qui acquiert une grande importance par les événements qui ont lieu en Prusse, sera bientôt mise sur le tapis. Cette question ne saurait manquer d'amener de vifs débats. Il en est de même de la construction du pont de Pesh et des chemins de fer, questions qui présentent de nombreux intérêts contraires à ménager.

On écrit d'Alexandrie, le 8 octobre :
Le vice-roi doit être en ce moment au Caire, il a reçu réellement des dépêches intéressantes du jeune sultan et de la sultane mère; on dirait vraiment que Chosrew-pacha seul s'oppose à ce qu'une réconciliation complète ait lieu.

Maintenant nous voyons que la question d'Orient restera sans solution jusqu'à la fin de l'été prochain. Quoiqu'on ne craigne plus une attaque par mer, les travaux de fortification commencent aux passes et près du port se poursuivent toujours avec activité dans ce moment.

Les lettres du 2, qui nous arrivent directement de Constantinople, font un triste tableau du commerce de cette capitale, et du discrédit qui règne partout. La faible provision de grains diminue chaque jour, et la crainte de la famine augmente à proportion.

On écrit de Mayence, 23 octobre :
S. A. S. le prince de Metternich a voulu que sa présence dans nos contrées fût marquée par un grand acte de bienfaisance. L'illustre chancelier a fondé sur ses terres un hospice pour les malades et les pauvres, en faveur des habitans de la vallée du Rhin.

On écrit des frontières de Turquie, 16 octobre :
On remarque un rapprochement entre lord Ponsomby et M. de Butenief. L'Angleterre, dit-on, se contente de la déclaration de la Russie, qui promet qu'elle ne viendra en aide à la Porte qu'en cas de nécessité constatée et dans des circonstances prévues.

Feuilleton.

LES AMOURS DU CHEVALIER DE PLENOCHES

ET DE MADemoiselle QUATRE SOUS. (Suite. — Voir notre numéro d'hier.)

Plenoches devient amoureux et s'en trouve bien.
Midi n'était pas encore sonné quand Mme. Quatre-Sous et sa fille débarquèrent à Coulommiers du fond d'un vieux carrosse de campagne.

— Assurément, répondit la marquise; cela m'a frappé comme vous.
La princesse savait à l'avance que cette dame n'aurait garde de la contredire.
— Du reste, poursuivit-elle, mademoiselle en jugera tout-à-l'heure. Le chevalier va venir, et il ne manquera pas de lui faire ses civilités. Tenez :

On assure que les flottes ont déjà reçu l'ordre d'abandonner l'embouchure des Dardanelles au premier jour, pour aller hiverner dans un port éloigné.

FRANCE. — Paris, le 28 OCTOBRE.

M. le duc d'Orléans est arrivé de Constantine à Milah, le 17 octobre, et à Ma Allah, le 18. Sur toute la route les populations l'ont accueilli avec le même empressement qu'à Constantine.

M. Ensebe Salverte, député du 5^e arrondissement de Paris, est décédé hier dimanche, 27 du courant, à huit heures du matin, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Nous croyons pouvoir annoncer que demain le Moniteur contiendra l'ordonnance de nomination d'un certain nombre de pairs. Les choix de la couronne seront de nature à jeter un éclat nouveau sur la composition de la pairie.

Nous trouvons dans la Mode ce peu de lignes fort significatives :

Tous les bruits que la presse dynastique s'est plu et se plaît encore à répandre sur des prétendues dissensions qui existaient dans la famille royale exilée à Bourges, tombent devant le fait suivant dont l'authenticité ne saurait être révoquée en doute.

La Guyenne, qui marche dans la même ligne que la Mode, contient ce qui suit :

« On dit que la junte suprême reconnue par Cabrera pendant la captivité du roi, a déclaré nul tout acte qui pourrait émaner de Charles V et contenir une renonciation à ses droits ou aux droits de ses fils, comme ayant été obtenu par la force et comme n'étant pas l'expression de la volonté libre de S. M.

M. le colonel de Senilhes est passé le 25 de ce mois par Bordeaux, retournant en Espagne, où il va reprendre les fonctions de commissaire du gouvernement près de l'armée espagnole.

L'effectif général de l'armée est de 317.826 hommes, 64.197 chevaux. Les dépenses dérivant de cet effectif, plus celles que nécessitent les positions de non activité et de réforme, ainsi que les divers services du matériel, s'élèvent à 242.188.800 fr.

Rouen est une des villes qu'il faut citer pour les mesures qu'elle a prises à l'effet d'adoucir pour les classes pauvres les rigueurs de l'hiver.

La société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Mâcon a mis, en 1839, au concours la question suivante : Rechercher les moyens de faire renaître dans nos mœurs le respect envers les supériorités naturelles, sociales et religieuses, sans sortir de l'esprit de la législation et de la civilisation actuelle.

Au 31 octobre 1838, les membres de l'ordre de la Légion d'Honneur étaient de 58.595, savoir : 98 grand-croix, 207 grands officiers, 858 commandeurs, 4.527 officiers, 44.728 chevaliers; sur la totalité, 26.615 membres ne recevoient pas de traitement.

Les nominations et promotions du 1^{er} novembre 1837 au 31 octobre 1838, s'élèvent à 1.528, 2 grands-croix, 7 grands-officiers, 45 commandeurs, 185 officiers, 1.089 chevaliers.

Le Moniteur parisien publie ce soir les dépêches télégraphiques suivantes :

Madrid, 22 octobre.
M. l'ambassadeur de France à M. le ministre des affaires étrangères.

« Les ministres de l'intérieur et de la marine ont donné leur démission à S. M., qui l'a acceptée. L'intérim de ces départements est confié provisoirement au ministre de la justice et au ministre de la guerre.

Madrid jouit de la plus parfaite tranquillité, qui n'a pas été altérée.

Madrid, 25 octobre.
L'ambassadeur de France à M. le ministre des affaires étrangères.

« Le projet de loi sur les fueros a été adopté hier par la chambre des sénateurs, à la majorité de 75 voix contre 6. »

On écrit de Madrid, 20 octobre :
« Il y a tout lieu de croire que les deux ministres sortans, ceux de l'intérieur et de la marine, seront remplacés par MM. Olozaga et Sancho, deux hommes capables.

Pendant que toutes les forces du royaume sont portées vers l'Arragon et la Catalogne, des bandes indisciplinées dévastent les provinces de la Manche, de la Galice et du Bas-Arragon.

Il s'est fait à la bourse des opérations considérables à 52 5/8 1/2 au comptant sur le 5 p. c. 55 à 60 jours.

S'il faut en croire les rumeurs carlistes, le fils puîné du prétendant, l'infant Jean-Charles, né en mai 1822, serait prochainement attendu au quartier-général du comte d'Espagne, en Catalogne; il se trouvait en dernier lieu à Salzbourg, et on prétend qu'il a profité de ses voyages pour perfectionner son éducation.

NOUVELLES D'ORIENT.

Le paquebot anglais le Blazer, arrivé à Marseille le 24 octobre, apporte la malle de l'Inde.

Nous apprenons par cette voie que les Anglais se sont emparés de Ca-Boul; Dost-Mohamed avait fui, et le shah Soujah a fait son entrée dans cette ville le 7 août, accompagné de l'agent anglais.

Les nouvelles d'Alexandrie sont du 15 octobre. Le vice-roi était au Caire bien portant.

HOLLANDE.

Le premier livre du code-pénal présenté à la seconde chambre des états-généraux contient, d'après des renseignemens puisés à la bonne source, les peines suivantes :

- Peines criminelles : 1. la peine de mort au moyen de la corde; 2. travaux forcés précédés soit par l'exposition sous la potence, soit par la simple exposition sur l'échafaud, soit par une déclaration d'infamie; 3. détention, précédée par l'une ou l'autre des deux dernières peines; 4. bannissement avec déclaration d'infamie; 5. déclaration d'infamie simple; 6. amendes pécuniaire; 7. confiscation d'objets déterminés.

je l'aperçois là-bas qui cause avec le duc mon père. Ne trouvez-vous pas que ce sont des traits tout semblables ?

Absolument semblables, dit la marquise.

Le chevalier n'a point les cheveux comme mademoiselle, puisqu'il est brun; ses yeux ne sont pas bleus, et sa bouche est d'une autre forme; mais, sauf ces légères différences, il a beaucoup de Mlle. Quatre-Sous. Qu'en pensez-vous, madame ?

Je pense comme votre atesse.

Leurs deux fronts, surtout, sont bien pareils; n'est-ce pas vrai, madame.

Tout à fait pareils, dit la marquise par complaisance.

M. le chevalier est, du reste, un fort joli cavalier, un de ceux qui plaisent généralement.

Je n'en ai jamais ouï mal parler.

Croiriez-vous, mademoiselle, qu'on ne lui connaît pas encore une maîtresse ?

C'est un original, dit la marquise.

Le duc, mon père, l'aime avec passion. Le voici qui vient à nous.

Plenoches rendit ses devoirs à Mlle. Quatre-Sous avec des tournures de discours qui lui étaient propres, quoiqu'il fallut bien dire environ les mêmes choses que tout le monde.

La ruse de la petite princesse n'était point maladroit; Mlle. Quatre-Sous ne faisait que suivre des yeux le chevalier à la dérobée. Sans doute, elle ne lui eût point accordé sans cela tant d'attention.

une telle chose qui me vient d'Angleterre, tel tableau qui est d'un grand peintre, ou tel endroit du jardin, où l'on a une vue admirable.

Il semblait ainsi que ce fût pour obéir à la princesse, que le chevalier ne bougeait d'auprès de la jeune fille.

Notre chevalier n'était cependant pas le seul admirateur des mérites de Mlle. Quatre-Sous.

On sait que la suite du prince de Condé, qui formait la cabale des petits-maitres, était l'élite des plus jeunes et des plus galants gentilshommes.

Il y en avait là de forts raffinés, avec les poings sur les hanches, des manteaux en étalage, et tant de plumes aux chapeaux qu'on ne leur voyait plus les yeux.

Les autres savaient admirablement grasseyer à demi-voix; mais ils semblaient tous trop présumer d'eux-mêmes, comme si nulle n'eût été de taille à leur résister.

Ces airs-là ne plaisaient pas à bien des femmes. Mlle. Quatre-Sous en particulier s'estimait à bon droit, valoir autant qu'une duchesse du côté de la beauté; c'est pourquoi elle fut choquée de ces allures de conquérans.

Plenoches étant plus modeste, lui fut plus agréable. Elle reçut les petits-maitres, qui la régalaient de leurs phrases de comédies, avec une civilité froide qui les éloigna bientôt, tandis que notre chevalier gagna tout doucement quelques pieds dans ses affections.

Le lecteur ne sera pas fâché sans doute d'apprendre que Mlle. Quatre-Sous avait de ces beautés qui font des impressions profondes à ceux qui en sentent bien le charme.

Son regard était à l'ordinaire comme distrait et rêveur, mais d'une réverie pure qui ressemblait à celle d'un ange.

Ses traits avaient de la fierté, mais on la devinait cependant prompt à s'émouvoir. Sa taille de roseau, quoiqu'elle n'eût point de hauteur, et les airs de sa tête qu'elle penchait souvent de côté, lui donnaient une apparence d'héroïne de roman.

Hors ses épaules, qui étaient une apparence de héros, elle n'avait rien à redire à toute sa personne, et ce défaut même était comme nécessaire pour bien aller avec le reste.

Pour son esprit, plutôt que d'avoir du brillant, c'était une intelligence parfaite, capable de comprendre celui des autres, de l'aimer et d'exprimer le plaisir qu'elle prenait à une conversation au-dessus du commun.

res peines devront toujours être accompagnées de l'une des précédentes.

Peines correctionnelles : 1. Emprisonnement ; 2. suspension de l'exercice des droits civiques ; 3. défense d'exercer une profession déterminée ; 4. amende pécuniaire ; 5. confiscation d'objets déterminés, accompagnée d'une des pénalités précédentes.

Peines de simple police : 1. Emprisonnement ; 2. défense temporaire d'exercer une profession déterminée, accompagnée d'une des pénalités précédentes.

L'Arnschme-Courant publie un article sous le titre de : « La Haye, le 21 octobre 1859, décrit en 1849. » Cet article traite de l'ouverture de la session des états-généraux. Il se termine ainsi :

« Le passage du cortège n'occasionna qu'un moment de silence parmi la foule des promeneurs ; ceux qui se trouvaient le plus près de la voiture, se découvraient : personne n'ouvrait la bouche ; le cortège était imposant si l'on veut, mais imposant comme un convoi funèbre.

« Le peuple avait un pressentiment de ce qui l'attendait : augmentation de sinécures, pas d'améliorations dans les institutions, anéantissement de tout esprit public et finalement la banqueroute de l'état. Chacun ne pouvait se rendre raison de tout cela, mais le cœur se trouvait si oppressé que la physionomie était froide et le front chargé de rides.

« Des écrivains mercenaires avaient beau chercher à prolonger le sommeil du peuple, il commençait à ouvrir les yeux et à ajouter foi aux paroles de ceux qui, en déplorant les fautes passées, voulaient au moins sauver l'avenir.

« Lors du retour du roi, la foule demeura froide ; on tenait à peine à connaître le discours ; on se doutait bien qu'on ne saurait rien de plus après l'avoir lu. On n'attachait aucune importance à la nomination du président de la chambre, car on savait bien qu'il n'y avait rien à attendre de cette chambre. L'absence de droit et d'aptitude lui rendit impossible la réalisation du bien. Elle ne pouvait pas démentir son origine. L'espoir même que quelques personnes s'étaient plu à entretenir, s'était évanoui après le 21 octobre, car chacun était dès lors convaincu qu'on ne s'écarterait pas de l'ancienne voie. »

BELGIQUE. — Bruxelles, le 29 octobre.

M. le baron Auguste Vanderstraeten-Ponthoz, secrétaire de légation, est arrivé hier de Stockholm.

M. le comte Dubus de Ghisignies, ex-gouverneur des Indes néerlandaises, épouse en seconde nocces cette semaine, une dame de Malines, de haute naissance et de grande fortune.

M. Cunier, médecin militaire résidant à Namur, vient d'être nommé professeur à l'université libre de Bruxelles.

Le nombre des vols qui depuis quelques jours ont lieu à Bruxelles ne fait qu'augmenter ; trois ou quatre ont encore été commis la nuit dernière. Un vol avec effraction a été commis à l'Hôtel de Belle-Vue. La caisse contenant la recette mensuelle des domestiques a été enlevée. Cette caisse se trouvait déposée dans la lingerie de l'hôtel, où les voleurs ont dû s'introduire en brisant la clôture extérieure. La justice informe.

Bruxelles, le 29 octobre. (5 heures). — Depuis long-temps on n'a vu les transactions aussi animées en actif espagnol, beaucoup de petites primes destinées à couvrir des ventes en blanc, avaient été faites à aujourd'hui, dans l'espoir que le cours de Paris serait connu à temps, pour donner les réponses ; mais la malles-estafette est arrivée après deux heures, et le vent Nord-Ouest régnant avec force a empêché les correspondances par pigeons ; de sorte qu'il y avait une espèce de perturbation. Le prix des obligations Ardois s'est encore amélioré, parti de 26 1/4 à 5/16, il a atteint 26 5/8 coté A ; dès que la hausse (3/4 p. c.) de Paris a été connue, on est rapidement monté à 26 3/4 7/8 acheteurs et on ferme 26 3/4. Primes à un mois très-recherchées 28 5/4 dont 1 A.

Très-peu de choses en valeurs nationales. Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 54 3/4, 5 p. c. 101, 4 p. c. 92 3/4 P., 5 p. c. 71 1/4 P. Société Générale titres en nom R. 735, Société de Mutualité 1017 50 (101 3/4) A. Banque de Belgique 720 (72) P. Cette dernière valeur a encore obtenu une hausse de 12 fr. 50 à la bourse de Paris d'hier.

Marché aux huiles toujours de même.

Amsterdam, 28 octobre. (5 heures.)

Les affaires en intégrales ont de nouveau été très-actives aujourd'hui ; les cours ont variés de 51 1/2 à 1/4 et sont restés 51 5/8 à 7/16. En autres fonds nationaux les transactions ont été moins importantes et ils n'ont pu se relever de la baisse d'hier. On remarquait beaucoup de vendeurs en actions de la Société de Commerce, de sorte que le cours est bientôt tombé de 168 1/2 à 167 1/4, après être remonté à 167 5/4, il reste à 167 1/2 ; soit 1 1/2 p. c. plus bas qu'hier. En fonds étrangers on a fait peu d'affaires. Les Ardois étaient plus faibles, cependant on rencontrait quelques preneurs sans trouver des vendeurs. Dette active 2 1/2 p. c. 51 1/2 1/4 3/8, 5 p. c. 98 3/4 7/8, billets de chance 24 1/4 24 1/8 5/16, syndicat 4 p. c. 92 1/4 1/8 ; actions de la Société de Commerce 168 1/2 167 1/4 1/2 1/4. Ardois 25 15/16 18 15/16, coupons 25 5/4 24.

On sait que Plénoches accompagnait par devoir la princesse, et comme Mlle. Quatre-Sous ne la quittait guère, on rencontrait partout ce trio devant et folâtrant selon qu'il est permis au bel âge de la jeunesse. Il y avait cependant les dames d'honneur qui ne perdaient pas la trace ainsi que des limiers ; mais elles suivaient de trop loin pour gêner en rien les conversations. Quand Plénoches n'étaient point présent, Mlle. de Longueville disait de lui tout le bien imaginable à sa nouvelle amie. Elle lui apprenait à voir ce qu'elle trouvait de plaisant et d'aimable dans l'esprit et le caractère du chevalier en sorte que la jeune personne en eut bientôt l'imagination toute pleine. Un matin que ces trois inséparables se promenaient sous de grands arbres, la princesse ayant chuchoté à l'oreille de Mlle. Quatre-Sous, s'adressa tout à coup à Plénoches :

— Monsieur le chevalier, quel âge avez-vous ?

— Vingt-six ans, princesse.

— Et vous n'avez encore d'amour pour aucune belle de céans ? Vous ne portez les couleurs de personne ! Il est temps que cela finisse. Nous allons nous établir en manière de tribunal, mademoiselle et moi, afin de décider pour quelle dame vous aurez à soupirer désormais.

— Je supplie votre altesse de ne pas se donner cette peine, car mon choix est fait ; si je n'en dis rien encore, c'est par discrétion et par crainte.

— Vous avez choisi sans me consulter ! ce n'est pas bien ; mais je soupçonne de quel côté vos yeux se sont tournés, je gage que c'est sur l'un des juges du tribunal ?

— Notre altesse connaît mes plus secrètes pensées.

— Nous nous en doutions bien toutes deux. Il est amoureux de vous, mademoiselle, et j'ai dessein de vous faire marier ensemble par le duc mon père, si vous n'avez pas de répugnance pour M. Plénoches.

— Princesse, dit la demoiselle en rougissant, attendez au moins que M. le chevalier se soit expliqué entièrement.

— Il est vrai que je vous aime, mademoiselle, reprit Plénoches. Je ne croyais pas, avant de vous voir, que je puisse avoir un sentiment plus fort que mon dévouement et mon amitié pour son altesse, et de là venait que je n'avais encore soupiré pour aucune femme ; mais en il en est autrement aujourd'hui. Je me déclare l'admirateur de vos charmes avec un double ardeur, à présent que j'ai l'agrément de la princesse. Je me mets à vos pieds, et j'attends un mot de votre bouche pour être plus heureux des hommes ou le plus à plaindre.

Il mit un genou en terre devant Mlle. Quatre-Sous. Plénoches avait parfois un regard qui pénétrait fort profondément ; ce regard lui fit deviner que la réponse serait favorable ; mais, la demoiselle en était assez troublée.

— Chevalier, dit la princesse en riant, ce que vous demandez-là est un mot qui coûte beaucoup aux lèvres d'une femme.

LIÈGE, LE 30 OCTOBRE.

ÉLECTIONS COMMUNALES.

Voici le résultat du dépouillement des scrutins :

Nombre de votans, 1095.

Majorité absolue, 547 ; ont obtenu :

Table with 2 columns: Name and Votes. Includes MM. Despa (952), Capitaine (917), Hanquet (848), Constant (645), Hennequin (579), Nagelmackers (576), Dethier (564).

En conséquence, ils ont été proclamés conseillers communaux. Les candidats qui, après ceux-ci, ont obtenu le plus de voix, sont :

Table with 2 columns: Name and Votes. Includes MM. Brixhe (544), Tombeur (527), Pirlot-Terwagne (523), De Longrée-Verthois (516), Dehasse (507), Joiris (500), Robert-Closset (495), Dewandre (486), Renoz (485), Collette (478), Delrez (442), Muller (417).

En conséquence, un ballottage a lieu aujourd'hui entre ces douze candidats.

ÉLECTIONS COMMUNALES DE GRIVEGNÉE.

Scrutin pour les sections de Grivegnée et Bois-de-Breux. 70 votans : Wilmotte, aîné, échevin sortant, 53 voix ; Receveur, conseiller sortant, 51 ; Joseph Lambinon, id. 49 et Pétry-Drienne, id. 48. M. Hubert Grandchamps, opposé à ce dernier, a obtenu 18 voix.

Scrutin pour la section de Bressoux. 54 votans : M. Gme. Henvert a été élu par 57 voix en remplacement de M. Ph. Simonis, démissionnaire.

ÉLECTIONS COMMUNALES DE VERVIERS.

Nombre des votans : 332. — Majorité absolue : 167.

Table with 4 columns: Name, Bureau princép., 2e bur., Total. Includes MM. Warnotte Charles (137), Legrand Pierre (118), Laoureux G. J. (114), Kaison Henri-Jos. (113), Pirard-Lejeune (106), Grosfils-Gerard (95), Davignon L. J. (86).

En conséquence les membres sortans sont réélus.

A Petit-Rechain, MM. Ad. Hannotte, A. Grégoire, M. Malvaux et M. Henrotay ont été réélus à une forte majorité.

L'époque des élections est ordinairement pour quelques jours une occasion de déployer tout le luxe de leurs déclamations oratoires, toute l'intempérance de leur mauvaise foi, toute la violence de leurs haines personnelles, honnêtement masquées d'un semblant de justice et de générosité même.

L'Espoir n'a pas manqué à cette noble mission, dans le cours des débats électoraux qui viennent de se clore, et voici une preuve bien honorable de la manière dont il vient de s'en acquitter :

On lisait hier dans ce journal, le passage suivant :

« Le Politique qui avait usé d'un droit qui appartient à la presse, en critiquant les actes du conseil communal et en accusant ses membres d'avoir peu ménagé les deniers des contribuables, n'a pas inséré l'extrait de l'état de situation de la ville, que le collège lui avait adressé en réponses à ses attaques. »

« On sait quelle est notre opinion sur la conduite du conseil à cet égard ; mais, quoiqu'il en soit, nous ne pouvons que protester contre la manière dont notre confrère interprète le droit de défense. »

« Nous avons aussi reproché au conseil ses prodigalités, mais nous nous sommes fait un devoir d'accueillir et d'insérer sans délai, les moyens de justification auxquels il a eu recours, laissant au public la faculté d'apprécier l'exactitude des chiffres présentés de part et d'autre. »

— Eh bien ! priez mademoiselle de vous le dire tout bas et votre altesse me le répétera.

Les deux jeunes filles se parlèrent encore à l'oreille. Mlle. Quatre-Sous tendit sa main à Plénoches, et pendant que le chevalier l'embrassait avec transport la princesse lui dit :

— Voici ses propres paroles : « Je suis aise qu'il m'aime et, de mon côté, je pensais à lui. »

Ils furent interrompus par l'arrivée d'un personnage qui parut subitement ; c'était M. l'avocat Patru, qui demeurait à sa terre de Pommeuse, et avait ses entrées à Coulommiers comme voisin et comme bel-esprit.

— Ne suis-je pas de trop ? dit-il en s'arrêtant au détour d'une allée.

— Venez, monsieur, reprit la princesse. Vous êtes témoin que mademoiselle accepte le chevalier pour son galant. Ce sera un mariage bientôt conclu.

M. Patru secoua la tête :

— Le père Quatre-Sous n'est pas un homme qu'on mène comme on veut.

M. le duc et moi nous saurons bien l'attendrir.

— Ce ne sont pas des caresses qu'il faudra, mais de bons écus sonnans.

— On lui en donnera.

— En ce cas tout ira sur des roulettes.

M. de Longueville arrivait avec sa suite. Après avoir embrassé sa fille, il s'approcha de Mlle. Quatre-Sous, et comme Patru s'était retiré en arrière par discrétion, le duc dit en souriant :

— M. Patru serait-il votre serviteur, mademoiselle ?

— Non, monsieur le duc, répondit-elle, je n'ai pas eu de serviteur jusqu'à ce jour.

— En ce cas, je vous en veux choisir un moi-même.

— C'est une chose faite, dit la petite princesse. En disant qu'elle n'en avait point jusqu'à ce jour, Mlle. Quatre-Sous entendait qu'elle venait d'en prendre un tout à l'heure, et de ma main.

— Vous allez vite en besogne, petite fille, reprit le duc en riant. Vous accepterez donc pour mari notre ami Plénoches, mademoiselle ?

— Si mes parens y consentent, ce sera bien volontiers.

— Nous ferons en sorte qu'ils trouvent le parti à leur goût ; et d'abord j'en parlerai ce matin à madame votre mère.

Ce fut un coup de foudre pour Mlle. Quatre-Sous, quand un page lui vint annoncer qu'elle recevrait, dans une heure, la visite de M. le duc à son appartement. Elle tira de ses caisses la plus belle robe qu'elle eût et se mit beaucoup de poudre à la tête, quoique la mode en fût passée pour la seconde fois, parce qu'elle se souvint d'avoir eu des triomphes aux bals de la régence. La bonne dame avait été très-jolie, il y avait long-temps. Elle consulta sa fille pour savoir ce que le prince pouvait lui vouloir dire, on pensa bien que la demoiselle feignit de n'en rien soupçonner. M. de Longueville

Le Politique a usé en cette circonstance d'une tactique déloyale, et que tous les honnêtes gens, à quel'opinion qu'ils appartiennent, blâmeront sévèrement.

Eh bien ! le jour même où l'Espoir publiait ces lignes, empreintes d'un sentiment si affectueux de confraternité, le Politique publiait l'extrait de l'état de la situation financière de la ville ! Quel dommage ! si nous avions tardé un jour encore à insérer cet extrait, comme cela aurait pu arriver, sans qu'il y eût eu la moindre intention malveillante de notre part, l'Espoir n'aurait pas manqué de dire qu'il avait forcé le Politique à publier cet extrait, et il se serait posé, devant le public, dans l'attitude majestueuse de ces héros de mélodrame chargés de venger la morale outragée et de faire respecter les lois de l'éternelle justice !

Il est si doux d'entendre chanter ses louanges ! Mais les compères manquent quelquefois. Que faire alors ? Ma foi, dans une semblable occurrence, assez rare cependant, on se rend à soi-même ce petit service. C'est aussi ce que fait l'Espoir. Ecoutez le plutôt :

« Nos lecteurs en général nous rendront cette justice, que, en toute polémique, nous faisons preuve d'une bonne foi dont on chercherait vainement des exemples dans le Politique, le Courrier de la Meuse et le Journal de Liège. »

Et l'Industrie donc ! L'Espoir l'a oublié. C'est très-mal. Puisqu'il était en train, il aurait pu ajouter à sa liste le nom de ce journal, et celui de tous les autres journaux qui se publient en Belgique. Il ne fallait pas vous gêner, Messieurs, ni omettre vos autres titres à la considération publique ; il fallait rappeler aussi aux électeurs la modération et l'urbanité de votre langage ; l'absence de personnalités et de déclamations qui caractérisent toujours votre polémique, vos connaissances profondes en économie sociale, et votre style toujours pur et élevé.

Que résulte-t-il maintenant de ceci ? Qu'il n'y a que deux bons journaux à Liège : L'Espoir d'abord et l'Industrie ensuite. Ainsi soit-il.

On sait avec quel acharnement les journaux orangistes, ces zélés défenseurs de la cause libérale en Belgique, ces ennemis déclarés du despotisme théocratique chez nous, ont attaqué la cause libérale en Espagne, et combattu pour le triomphe de l'absolutisme monacal dans ce malheureux pays. Cette contradiction, quelle que grossière qu'elle fût, s'expliquait par leur dévouement servile à la dynastie déchue dont le chef n'avait pas encore reconnu le nouveau gouvernement espagnol. Mais aujourd'hui que le roi Guillaume a solennellement proclamé Isabelle reine légitime d'Espagne, nous serions curieux de connaître leur pensée et de savoir quel parti ils adopteront. S'ils persistent à regarder don Carlos comme roi d'Espagne et à défendre sa cause, ils se mettent en hostilité ouverte avec la politique de celui qui à leurs yeux, est le modèle des rois ; si, au contraire, ils se rallient à cette politique, ils rendent hommage au triomphe de la révolution et abandonnent le principe de la légitimité qui jusqu'à présent a été leur grand cheval de bataille. La position est difficile, et nous doutons que les orangistes, malgré leur adresse, parviennent à s'en tirer avec honneur.

Le convoi du chemin de fer parti hier de Bruxelles à 5 h. 1/4, a été assailli, entre Louvain et Tirlemont, par une neige abondante qui redoublait d'intensité à mesure qu'il avançait vers Liège. Elle a bientôt couvert les rails et rendu la marche si difficile qu'on a eu beaucoup de peine à atteindre Landen, vers 7 heures du soir. La machine, affaiblie sans doute par un long service, s'épuisa en efforts impuissans, et l'on ne sait trop ce qu'il fut advenu du convoi, si l'on n'eût trouvé à Landen une seconde locomotive que la direction du bureau d'Ans y avait envoyée à sa rencontre par un sentiment de prévoyance auquel on ne peut trop applaudir. Ce puissant auxiliaire vivement remorqué le train de voitures et la première locomotive qui n'en avait guère moins besoin, et les voyageurs sont arrivés à Liège, sans autre encombre et tout au plus une heure plus tard que d'ordinaire.

MM. David-Ragay et Charles Morel, commissaires délégués par S. M. le roi des Pays-Bas et sa famille, pour procéder aux opérations de la levée du séquestre et à la liquidation des affaires privées, se sont déjà mis, dit-on, en rapport avec la Société Générale pour favoriser l'Industrie Nationale, afin de régler les intérêts majeurs qui ont pris naissance avant 1850 entre cette société et le roi des Pays-Bas.

On assure que dans cette partie de leur mission, MM. Ragay-David et Morel auront à traiter des questions financières compli-

se présente bientôt, tenant par la main la princesse. On se fit bien des salutations et on prit des sièges.

— Madame, dit le duc, je vous viens adresser une requête au nom de ma fille. Mlle. Quatre-Sous est une aimable personne que nous voudrions avoir souvent auprès de nous.

— Que d'honneur vous me faites, monsieur le duc ! s'écria la bonne dame en multipliant les révérences.

— Afin donc de fixer mademoiselle auprès de ma fille, je vous demande sa main pour un de mes gentilshommes, dont je veux faire la fortune, et qui d'ailleurs a de l'amour pour elle.

— Je ne suis pas pour vous rien refuser, monseigneur. Mon consentement vous est donné ; mais je ne cache pas à votre altesse que celui de mon mari est nécessaire.

— Cela n'est pas douteux. Nous tâcherons de l'obtenir. Le vôtre est tout ce qui nous occupe pour aujourd'hui. Nous vous prions ensuite de nous aider à gagner monsieur l'auditeur.

— De tout mon cœur, monsieur le duc, de tout mon cœur. Je dirai à mon mari : Quatre-Sous ? son altesse est venue en personne me voir. Entendez-vous, Quatre-Sous ? en personne ! Son altesse m'a hébergée, nourrie, choyée, vous, Quatre-Sous, avec notre fille, à Coulommiers, sans qu'il m'en coûtât rien. Elle m'a comblée de politesses. Ce n'est pas un petit honneur pour moi, cela, monsieur le duc. Il sera flatté de voir votre altesse et de lui parler ; quoiqu'il ait une tête de bois, monsieur le duc, une vraie tête de bois. Il faut la croix et la bannière pour lui arracher un : comme vous voudrez. Je ferai tout mon possible, monsieur le duc.

— Je vous remercie pour moi et pour ma fille.

— Cette chère belle enfant ! pardon, altesse ! Elle aime donc bien ma fille ?

— Madame, s'écria la princesse, je ne puis me passer de sa compagnie.

— Cela charmera mon mari. N'est-ce point trop de curiosité que de vous demander qui est le gentilhomme ?

— On le nomme M. le chevalier de Plénoches.

— Je l'ai vu, je l'ai vu ; un bon garçon, et bien civil, qui m'a dit : « J'ai plus d'envie de vous être agréable que vous ne sauriez le croire, madame Quatre-Sous. » Je comprends à présent comment il entendait la chose. C'est le galant à lui ; d'avoir fait politesse à la mère devant que d'en conter à la fille. Il est fort bien vêtu, ma foi ! Et vous dites qu'il n'a pas grand argent !

— Il ne possède que mon amitié ; mais elle vaut quelque chose. Je lui donnerai ce que M. Quatre-Sous voudra.

— L'amitié de votre altesse vaut de l'or. Je ne me sens pas d'aise, monsieur le duc. Il faudrait que Quatre-Sous perdît la raison pour ne point vouloir se rendre.

— Vous me faites un sensible plaisir, dit la princesse. Souffrez que je

quées et d'une haute gravité. Les capacités seront en présence, car les commissaires de la cour de La Haye trouveront en MM. les gouverneurs et directeurs de la Société Générale des adversaires dignes d'eux, toujours prêts à défendre les droits des actionnaires.

Un officier de l'ancienne armée française adresse à la Presse un article dans lequel il passe en revue les diverses troupes de l'Europe. Voici l'éloge flatteur qu'il fait de l'armée belge :

« L'armée belge exactement formée sur le système français, est habillée, armée, équipée ainsi que la nôtre; on ne la distingue qu'à la cocarde. Je ne parlerai ni des qualités qui lui sont particulières, ni de sa belle tenue, ni de son instruction; je me contenterai de dire que l'armée belge, que j'ai vue au camp de Beverloo, est en ce moment, non plus la pupille, mais la digne sœur de l'armée française. »

Un des grands inconvénients que présentent les routes en empierrements nouvellement construites, c'est la mobilité de la couche supérieure. La pierraille qui la compose ne se hant et ne s'enchevêtrant que par l'effet du roulage pendant un temps plus ou moins long. Dans le but de porter remède à cet inconvénient, l'administration des ponts-et-chaussées proposa au gouvernement, qu'il empressa de l'adopter, l'emploi du cylindre servant à la compression des empierrements.

La route de Bastogne vers Aywaille, achevée depuis environ deux mois, a été la première sur laquelle l'épreuve a été faite. Le résultat en a été on ne peut plus satisfaisant après deux passages du cylindre. Sur toute la surface de la chaussée, cette communication présente aujourd'hui une aire aussi unie et aussi roulante que la plus belle route livrée à la circulation depuis plusieurs années. La liaison et la compression sont telles, que la voiture la plus lourdement chargée ne laisse aucune trace après son passage.

Le cylindre, y compris son chargement, pèse environ 5,000 kilogrammes. Pour le faire manœuvrer, on y a attaché 7, 8, 9 et 10 chevaux; ce nombre a varié d'après la rapidité des pentes. Lorsqu'elles sont de trois centimètres au plus par mètre, huit bons chevaux peuvent le faire manœuvrer, et pour les pentes de 0°04 et 0°05, il faut pour chaque passage 9 et 10 chevaux. Ce nombre diminue en raison des passages.

Pour donner plus de fixité à la pierraille, on recouvre la surface de la chaussée d'une couche d'un centimètre et demi de terre schisteuse. Cette quantité varie d'après le temps et la qualité de la pierraille. Par un temps sec et où la pierraille est très-dure, il faut employer une plus grande quantité de terre, parce qu'alors elle entre dans les joints; la pierraille se broie plus facilement, elle ne s'enchevêtré pas aussi bien et laisse l'empierrement dépourvu d'une quantité suffisante de terre. Par un temps humide, la terre reste à la surface, se communique entre la pierraille, et par la pression du cylindre, forme corps et la fixe.

Lorsque les pluies sont continuelles, la manœuvre ne peut avoir lieu.

M. le ministre des travaux publics, ayant eu connaissance des résultats obtenus, vient de mettre à la disposition de l'administration des ponts-et-chaussées, une somme de 1,200 francs, servant à couvrir les frais du cylindrage de la route neuve de Recogne à Bouillon, qui sera totalement achevée à la fin de ce mois. Cette communication, si impatiemment attendue par les habitants du pays, pourra par ce moyen être rendue facile et viable avant le premier janvier 1840. (Echo du Luxembourg.)

Nous devons constater comme une preuve péremptoire de l'aversion des flamands pour tout esprit de désordre, que le fameux Kats n'a pu avoir dans tout Courtrai un local pour y tenir ses meetings. Un journal de la localité annonce que le voyage de Kats et de ses amis est ajourné, parce qu'on n'a pu trouver jusqu'à ce jour un local convenable.

Nous voyons avec plaisir cette aversion s'étendre dans le reste du pays: le Belge, où M. Bartels déposait ses idées anarchiques, s'est vu obligé de mettre ce rédacteur à la retraite, afin d'éviter un désabonnement général. A Namur, où se publie une autre production de M. Bartels, un propriétaire de café a été exposé à perdre tous ses habitués, parce qu'à son insu un meeting avait eu lieu chez lui; s'étant représenté le lendemain au même café pour y reprendre leur discussion politique, les membres du meeting ont été éconduits.

Ces faits sont significatifs et déposent en faveur de la moralité et du bon sens du peuple belge. (Organe des Flandres.)

Des lettres arrivées de Londres mandent que M. Bowring depuis son retour en Angleterre, s'occupe d'un rapport très-détaillé sur sa dernière mission dans le Nord de l'Allemagne, qui sera communiqué au parlement et publié. M. Bowring doit y démontrer que le tarif de l'association allemande n'agit pas aussi défavorablement sur le commerce d'Angleterre que le tarif même de ce dernier pays, et que tous les efforts du gouvernement an-

glais n'obtiendront aucune concession de l'étranger, s'il ne commence pas chez lui d'abord une réforme commerciale.

La mission du docteur Bowring auprès du congrès douanier réuni à Berlin à échoué, à cause que la politique commerciale de l'Angleterre ne consiste qu'à tout prendre et à ne rien donner. M. Wheaton a été plus heureux, il a obtenu une notable réduction sur les droits d'entrée en Prusse d'un des principaux produits des Etats-Unis. Mais par contre les Etats-Unis nous laissent importer un grand nombre de nos produits.

Parallèles.

UNE HISTOIRE DE REVENANT.

On s'entretenait beaucoup à Strasbourg d'une histoire de revenant qui doit s'être passée il y a peu de jours, et qui rappelle les scènes les plus sombres de nos mélodrames.

Vis-à-vis le grand portail de la cathédrale sont deux maisons étroites et élancées, antiques toutes deux, et dont l'une offre encore dans une niche l'image d'une sainte, comme on en voyait sur presque toutes les maisons au moyen-âge. Depuis longues années, l'une de ces maisons jouissait d'une réputation suspecte: on racontait qu'il s'y passait la nuit des choses étranges, qu'on y entendait des sons extraordinaires, des cliquetis d'armes, des bruits de chaînes traînées sur les greniers, par les escaliers et les corridors, et qu'on y voyait des choses épouvantables. Aussi les étages supérieurs n'avaient-ils jamais de locataires; celui qui se hasardait à y aller s'empressait de quitter la maison dès le quartier suivant, et la propriétaire elle-même qui, dit-on, avait souvent entendu ces bruits nocturnes, n'osait plus offrir en loyer ses chambres vacantes, sans avertir ceux qui se présentaient pour les louer de ce qu'ils avaient à attendre la nuit.

Il y a peu de temps, ajoute-t-on, un militaire chercha un logement dans cette maison; la propriétaire le prévint de ce qu'il se passait depuis longues années; mais comme il n'avait peur ni des vivants ni des morts, il n'entra pas moins dans la chambre inhabitée.

La première nuit, vers minuit, un bruit sourd de fer et de chaînes se fit entendre au-dessus de lui, descendit l'escalier, passa devant sa porte, descendit les escaliers inférieurs, pour s'éteindre dans le lointain; un instant après le même bruit remonta d'escalier en escalier, passa une seconde fois devant sa porte, et se perdit sur les greniers.

Curieux de connaître la cause de cet étrange vacarme, le militaire engagea le lendemain trois de ses amis à venir passer la nuit avec lui, pour voir et accueillir ensemble le revenant. Les trois amis se glissèrent inaperçus dans la maison vers le soir, et réunis dans la chambre de leur camarade, ils attendirent en silence. A minuit le bruit de chaînes de la veille se fit entendre, descendit l'escalier, passa devant leur porte, et se dirigea vers les étages inférieurs. Ils résolurent d'arrêter le visiteur au passage lorsqu'il remonterait. En effet, au moment où il repassait devant la porte, ils l'ouvrirent brusquement, et munis de lumières, le sabre à la main, ils se précipitèrent dans le corridor. Ils se trouvèrent alors en présence d'une colossale figure de chevalier du moyen-âge, couvert d'un casque et d'une armure de fer, traînant une longue chaîne à la ceinture, et tenant un sabre à la main.

Les militaires attaquèrent aussitôt le fantôme qui ne bougeait pas et dont l'armure résonnait sous leurs coups. Puis ils le saisirent par le corps, le jetèrent par terre et le traînèrent dans la chambre. Là ils lui arrachèrent le casque qui couvrait la tête, et trouvèrent au-dessous une figure humaine, un homme en chair et en os. La propriétaire, réveillée par le bruit, accourut et reconnut, dit-on, un de ses voisins, qui devait acheter cette maison, et qui, pour l'obtenir à meilleur prix et chasser tous les locataires, aurait fait depuis des années le fatigant métier de revenant.

Voilà les bruits qui se sont répandus depuis quelques jours, et qui ont acquis une si grande consistance que peu de personnes révoquent en doute l'authenticité de cette histoire.

LE VELOPSTE. — Encore une invention! On vient de nous parler d'un chemin de fer aérien, que l'inventeur nomme le velopste. Deux nacelles, équilibrées sur un câble en fer soutenu de cent mètres en cent mètres de distance peuvent recevoir chacune deux voyageurs, et se mouvoir avec une vitesse de deux ou trois lieues à l'heure, sans le secours d'aucun moteur. Par l'effet d'un mécanisme ingénieux et simple, la nacelle, en passant sur les supports du câble, les fait soulever d'une quantité suffisante pour transformer le câble en une série de plans inclinés, qui déterminent le mouvement. L'expérience faite à Brest, sur une longueur de 800 mètres, a parfaitement réussi, et l'on nous annonce que nous ne tarderons pas à voir le nouveau chemin établi entre Paris et les Batignolles.

lages pour lui et pour Montaglos. Depuis longtemps il avait dessein d'acheter une charge de conseiller et de céder à son fils sa place d'auditeur (1). Il ne lui manquait donc plus, après cela, que de choisir son gendre dans la cour des comptes, afin d'y établir solidement son crédit.

La charge de conseiller coûtait de 60 à 80,000 livres, et c'était pour économiser cette grosse somme que M. l'auditeur regardait de près ses dépenses. Les émoluments n'étaient pas forts: ils s'élevaient à 100 écus. Ajoutez à cela le plat de poissons que les gens de la halle donnaient à chaque conseiller le premier jour de carême, et puis la brioche de Pâques fournie par la corporation des pâtisseries, et qui valait un louis d'or, et vous comprendrez que l'intérêt du principal était bien mince; mais on avait des travaux qui se payaient séparément; on pouvait faire la besogne des confrères les plus pareaux ou les plus riches, en sorte qu'il était aisé à un homme laborieux de gagner 5,000 livres par an.

Après avoir ruminé tout cela dans sa cervelle, M. Quatre-Sous jeta les yeux sur un conseiller de la cour, nommé M. Vertamont, qui était jeune encore et qui avait de nombreux amis, des protecteurs et du bien. Ce Vertamont était un grand ladre, avec une face jaunie par le travail, qui n'avait eu de sa vie le mot pour rire, et qu'on appelait par dérision plume d'oie; mais les raisons qui l'essent rendu peu agréable à notre héros étaient celles justement par où il plaisait au père. On lui fit en dessous-main des ouvertures. Quand il eut parlé de 100,000 livres que M. Quatre-Sous donnait à sa fille, il dressa les oreilles et courut demander la jeune personne en mariage. Ils s'accordèrent nettement dès la première entrevue, se donnèrent les mains et leur foi de gentilshommes gratte-papiers qu'ils seraient bientôt gendre et beau-père.

Ce bel arrangement conclu en parole, M. Quatre-Sous reçut la lettre de son épouse qui l'informait des choses faites à Coulommiers et de la démarche de M. de Longueville. Notre auditeur faillit tomber à la renverse, tant il fut surpris et en colère. S'il n'eût été au plus avant de ses occupations, il eût pris le chemin de la Brie sur l'heure; mais, ne pouvant quitter Paris ce jour-là, il écrivit à sa femme la réponse dont voici la teneur:

« Vous êtes une grande folle, madame Quatre-Sous. N'avez-vous point de honte de ne savoir pas, à votre âge, garder votre fille! Vous nous en donnez de belles, si je vous laissais la bride sur le cou! Je ne sais ce que c'est que votre M. Plénoches et n'en veux rien apprendre davantage. Tirez, s'il vous plaît, votre révérence à M. le duc de Longueville, et faites en sorte de déguerpir au reçu de la présente. Allez coucher le soir même à Montaglos, si vous ne voulez que j'aille en personne mettre fin à vos sottises. Quand vous aurez pris congé avec politesse de M. le duc et de la princesse, je vous avertirai de mes desseins sur notre fille et des engagements que j'ai pris d'un autre côté. »

(1) L'emploi d'auditeur répondait à celui de référendaire.

Que les chemins de fer se rassurent: le nouveau mode ne prétend pas les détrôner; mais il aura probablement des applications utiles. (Le temps.)

SUBSTITUTION DES VACHES AUX BOEUFs POUR LE LABOURAGE.

L'agriculture a, depuis une dizaine d'années, fait un progrès qui mérite d'être constaté. On sait que dans notre Flandre le surcroît de population a donné lieu à la division des grandes fermes, de sorte qu'au centre il y a un grand nombre de fermiers qui n'exploitent pas assez de terres pour entretenir des chevaux. Le labour des terres se faisait d'abord par les grands fermiers et seulement aux moments qui leur convenaient le plus; les journées des chevaux coûtaient d'ailleurs fort cher. Quelques petits fermiers ont commencé alors à atteler des vaches à la charrue et leur exemple a été suivi peu à peu au point qu'aujourd'hui on peut avancer qu'il y a une douzaine de petites fermes, dont les terres sont labourées par des vaches, dans chaque commune de deux mille âmes et proportionnellement.

Une fois que ces vaches sont bien dressées, on fait autant d'ouvrage à peu près et on donne un labour aussi profond qu'avec des chevaux. L'avantage est grand. Non-seulement ils labourent ainsi leurs terres au temps convenable, mais ils s'épargnent les journées des chevaux; et la nourriture qu'ils devaient donner auparavant à des chevaux étrangers, ajoutée à la pittance ordinaire des vaches suffit pour l'entretien de la vache atelée. Le beurre de ces vaches est aussi abondant que celui des autres; nous avons parlé à un fermier qui en retirait le maximum du rapport ordinaire. Les bêtes dressées dans leur première vigueur servent jusqu'à six ans sans détérioration remarquable au-dessus de l'ordinaire; si on veut les vendre dans l'intervalle pour l'attelage, leur prix augmente d'un sixième à peu près parce qu'elles sont dressées; si on a, au contraire, l'intention de les user au labourage, on s'en défait la cinquième ou sixième année après les avoir engraisées, ou bien on les vend pleines.

On a essayé de les atteler aussi aux charrettes pour le transport des charges. Les résultats de ces essais sont de moindre importance, à ce qu'il paraît. On voit d'ordinaire les petits fermiers conduire à la brouette les fumiers et autres engrais des terres et surtout les autres charges destinées pour la ville.

ETAT CIVIL DE LIEGE DU 27 OCTOBRE.

Décès: 2 garçons, 1 homme, 2 femmes, savoir: Ad. François Henri Ernest Godessart, âgé de 45 ans, ancien professeur faubourg Ste-Marguerite. — Hélène Meuris, âgée de 52 ans, blanchisseuse, rue des Aveugles. — Marie Jne. Fecher, âgée de 19 ans, repasseuse, rue Basse-Wez.

Naissances: 5 garçons, 6 filles. Décès: 2 garç., 2 hommes, 5 femmes, savoir: Mathias Lederer, âgé de 57 ans, tailleur, faubourg St-Léonard, époux d'Anne Catherine Cassen. — Martin Jehotte, âgé de 29 ans, armurier à Housses, époux de Marie Maréchal. — Marie Catherine Bourdonxhe, âgée de 86 ans, tricoteuse, rue Vert-Bois, veuve de Jn. George. — Marie Catherine Jh. Peeters, âgée de 57 ans, sans profession, faubourg St-Léonard, épouse de Henri Jh. Peeters. — Marie Labusier, âgée de 54 ans, journalière, sur les Ais, épouse de Lamb. Fontaine.

ANNONCES.

POISSONS DE MER très-frais, au Moriane, rue du Stokis.

Huitres anglaises, Cabillaux, Rivets, Flottes, Raies, Saurets pleins et Anchois nouveaux, chez PERET, rue Ste-Ursule.

Saumons frais et fumé, Cabillauds, Rivets, Raies, Anchois et Huitres anglaises, chez L. ANDRIEN, fils, rue souvain-pont.

ON DEMANDE UN BON COMPOSITEUR TYPOGRAPHE. S'adresser au bureau de cette feuille.

L. LEVASSEUR, NEGOCIANT, MAISON ORBAN, EN FACE LE PONT D'ILE,

A l'honneur d'annoncer qu'il continue sa fabrique de COLS de SAÏN et COLS CRAVATES, et qu'il est possesseur d'un nouveau moyen d'empêcher les cols de s'user en-dessous. On se charge des accommodages.

Le magasin tient un assortiment complet de Gants, Parfumeries, etc.

Sa fabrique de Registres, de Cartonnages, de Reliures, etc., est toujours en pleine activité. Il est parfaitement assorti en Fournitures de Bureau.

Je vous fais mes baise-mains, et suis, en attendant l'assurance que vous m'avez obéi, votre affectionné mari, QUATRE-SOUS.

M. l'auditeur eût mieux réussi dans ses volontés, s'il eût pris un ton plus doux; mais la bonne dame eût éprouvé de la honte à montrer ce poulet à Plénoches et à la princesse. Ce n'était pas une femme comme elle qu'on pouvait appeler folle, lorsque des personnes de haute qualité lui témoignaient de l'estime. Elle déclina la lettre sans la faire voir à Mlle. de Longueville, et déclara que son mari avait perdu le sens. Cependant après cet acte de hardiesse, Mme. Quatre-Sous conta le soir à sa fille ce que lui avait écrit son mari, et toutes deux délibérèrent pour savoir s'il fallait ou non obéir. La jeune demoiselle se prit à pleurer en déclarant qu'elle mourrait si on la voulait marier à un autre que M. Plénoches. Elle se plaignit amèrement de ce que M. son père s'engageait avec des gens qu'elle ne connaissait pas et sans consulter ses inclinations. Finalement, comme elle avait du sang des Quatre-Sous dans les veines, elle releva fièrement sa tête blonde en disant qu'on apprendrait si elle était une marionnette qu'on pût faire aller avec un fil, et que M. l'auditeur n'était pas au bout, s'il la voulait tyranniser. Mme. Quatre-Sous, la voyant toute hors d'elle-même, la caressa en lui promettant qu'elle ne serait point forcée dans ses inclinations. Il fut résolu qu'on resterait à Coulommiers sans s'inquiéter des lettres et des colères paternelles.

Le premier soin de notre héroïne fut d'avertir Mlle. de Longueville et Plénoches de ce qu'avait écrit M. Quatre-Sous. Un autre conseil secret fut tenu par-là, où la raison n'eût pas grande part. Plénoches ne voulait point chercher quatre chemins; il proposa un enlèvement et de s'aller marier au prochain village. La demoiselle y eût consenti si la princesse, qui était la plus sage des trois, n'eût assuré que cette ressource était bonne à garder pour la dernière. Rien n'était encore perdu, tant que M. de Longueville n'aurait pas parlé lui-même au père. Nos amans eurent du moins la consolation de trouver, dans leur désespoir, un beau prétexte pour se faire des sermens de s'aimer toujours et pour s'embrasser tendrement. Ils délièrent leurs rubans et leurs mouchoirs en gage de leur amour, et, ne voyant pas que ce fût de si tôt l'heure d'une séparation, ils se sentirent tout consolés.

M. de Longueville fut mis au courant par sa fille de ce qui était arrivé. Il adressa un sourire à Mlle. Quatre-Sous et à Plénoches, et les appela ses enfans, en leur commandant d'avoir bon courage et confiance dans son désir de les obliger. Le soir, au moment où Plénoches prenait congé du prince, il en reçut cette aimable parole:

— Vos affaires n'étaient pas en bon charroi ce matin, chevalier; mais, à cette heure, elles vont mieux. Je travaille pour vous être utile, et vous en aurez bientôt la surprise. (La suite à un prochain numéro.)

vous baise la joue, madame Quatre-Sous. Je vais envoyer monsieur de Plénoches pour qu'il vous adresse lui-même sa demande, ainsi que son devoir l'ordonne.

— Voilà qui est dit. Je le recevrai comme il le mérite.

A partir de ce moment, Plénoches, ayant l'approbation de la mère, fit ouvertement sa cour à la demoiselle. On le plaça près d'elle à table. Le duc ne passait plus auprès de Mme. Quatre-Sous sans lui faire un bout de conversation, ni la petite altesse sans lui tenir mille propos gracieux comme elle les savait si bien tourner.

— Je tremble que Quatre-Sous ne refuse son consentement, disait un soir la princesse.

— Ne craignez rien, répondit la bonne dame; je réponds de lui.

— C'est que cela me donnerait le plus cruel chagrin de ma vie.

— Je m'y ferais haecher plutôt que de céder à mon mari.

— On n'est sûr des choses que quand elles sont finies, dit Plénoches. Je gage que j'aurai mille traverses.

— J'ai écrit à Quatre-Sous, et, dans trois jours, nous aurons sa réponse.

Si vous donniez à M. le chevalier une promesse de mariage signée de vous et de votre fille? reprit la princesse. Vous pourriez, après cela, faire entendre à M. l'auditeur que vous êtes engagée.

Monsieur le duc, ajouta-t-elle en appelant son père, la promesse serait déposée entre vos mains, vous ne la rendrez que s'il n'y a vraiment pas moyen de toucher M. Quatre-Sous.

— Je m'intéresse trop à Plénoches pour accepter un dépôt de cette sorte. Il m'arriverait peut-être de le lui donner par faiblesse. Mais voici le père gardien des capucins qui me vient parler d'affaires; nous pouvons mettre une promesse de mariage entre ses mains.

La promesse fut écrite et signée de Mme. Quatre-Sous et de sa fille. Le père gardien, témoin de cet engagement, serra capucinalement le papier dans sa robe.

On en était là quand un courrier, tout plein de poussière, entra dans les cours du château. On appela Mme. Quatre-Sous pour lui donner une lettre que cet homme apportait de Paris. C'était un écrit de M. l'auditeur Quatre-Sous. On en verra le contenu dans le suivant chapitre.

Comment M. Quatre-Sous et son fils Montaglos s'en vinrent troubler la tête et rabattre les joies de nos amoureux.

Dans le temps où le cœur de notre héroïne prenait de tendres sentimens pour l'honnête Plénoches, M. Quatre-Sous le père, ne sachant rien de ce qui se passait à Coulommiers, songeait à marier sa fille. C'était un homme bien avisé que M. l'auditeur, qui cherchait à voir les choses de loin. Au milieu des travaux du semestre, il lui vint à l'esprit qu'il pouvait former une alliance de sorte que sa fille fut heureuse et qu'il y trouvât tout ensemble des avan-

A LOUER de suite UNE JOLIE MAISON avec cour, pompe, etc., rue Soeurs de Hasque, n° 178. S'adresser derriere la place St-Paul, n° 515.

LIQUIDATION DE M. JOHN COCKERILL A LIÈGE.

Sur la proposition de M. John COCKERILL et de l'avis de MM. les Commissaires au sursis, le public est informé que l'ÉTABLISSEMENT DE SERAING, situé près de Liège, sera mis en vente publique dans un délai de quatre mois et demi (1er mars 1840).

Des avis ultérieurs seront publiés pour annoncer l'époque de l'adjudication, ainsi que les noms des dépositaires du cahier des charges dans les principales villes du continent. Liège, le 15 octobre 1839.

Par délégation, Le secrétaire de la commission, L. TREMBLEUR.

A SURENCHÉRIR D'UN 20e.

Jusqu'inclus le 31 DE CE MOIS à midi, en l'étude du notaire PAQUE, à Liège.

UNE MAISON,

très-spacieuse et solide, y située, rue sur Meuse-à-l'Eau, n. 20-944, formant deux corps de bâtiments entre les rues de la Botte et de la Rose et dont le bas comprend deux grands magasins, bureau, salle, cuisine, lavoir avec deux pompes et écurie,

ADJUGÉE A 25,000 FRANCS.

REVENTE

SUITE DE SURENCHÈRE.

LUNDI 4 NOVEMBRE 1839, à 10 heures du matin,

Au bureau de la justice-de-peace du quartier du Sud, rue d'Amay, à Liège, le notaire MOXHON procédera à la revente définitive d'une

BELLE MAISON DE COMMERCE,

restaurée à neuf, sise à Liège, rue Gérardrie, n° 769, portant l'enseigne de la Cloche-d'Or, joignant d'un côté à M. Cerfontaine-Stas, et de l'autre à M. Thomas, SUR LA MISE A PRIX DE 17,400 FRANCS, montant de la surenchère.

S'adresser, pour connaître les titres et conditions, audit notaire MOXHON.

DOMINIQUE AVANZO ET COMPAGNIE, EDITEURS A LIÈGE.

Programme ou Résumé des Leçons

COURS DE CONSTRUCTIONS,

Avec des applications tirées spécialement de l'Art de l'Ingénieur des Ponts-et-Chaussées; ouvrage de feu M. J. SGANZIN, inspecteur-général des ponts-et-chaussées et des travaux maritimes des ports militaires, ancien professeur à l'École polytechnique, commandeur de la légion-d'honneur, chevalier de l'ordre de St.-Michel; cinquième édition, enrichie d'un Atlas volumineux, entièrement refondue et considérablement augmentée avec les notes et papiers de l'auteur, avec ceux de M. de Lamblardie fils, inspecteur-général des ponts-et-chaussées et des travaux maritimes, et avec divers autres documents, par M. REBELL, ingénieur en chef de première classe des ponts-et-chaussées, directeur des travaux maritimes, chevalier de la légion-d'honneur, agissant comme mandataire de la famille de feu M. Sganzin.

DÉTAIL DES TRENTE-DEUX PREMIÈRES PLANCHES.

PREMIÈRE PARTIE.

Matériaux de constructions et fondations en général.

- Planches 1 et 2. — Machines à mouler les briques. — Four à chaux, à briques, à plâtre et à ciments. — Tonneaux et machines à corroyer le mortier.
Planche 3. — Injection de mortier. — Divers appareils relatifs à l'immersion du béton.
Planche 4. — Fourneau et appareil du pliage des bois. — Etuve à vapeur amovible pour les bois. — Divers systèmes d'assemblages de charpente en bois.
Planche 5. — Systèmes de charpentes en bois, en fonte et en fer forgé.
Planche 6. — Machine à arrondir les gournables. — Planchers métalliques avec poteries. — Fermes en métal.
Planche 7. — Paillonnages, fascinaiges, tunages, plates-formes, saucissons, etc., etc.
Planche 8. — Chaines verticales de mur. — Divers exemples de contreforts, d'entrelacements de matériaux, de pères dégradés, d'élargissements de murs, de pères à étages et à compartiments indépendants, de plates-bandes avec artifices d'appareil ou avec liaisons en métal.
Planche 9. — Tracé et composition des voûtes. — Mouvement des voûtes chargées.
Planche 10. — Voûtes dans les mêmes alignements. — Voûtes étagées. — Piedroits. — Piles et culées des voûtes.
Planche 11. — Appareils de têtes des voûtes. — Exemples de voûtes élégies. — Cintres ordinaires. — Cintres fixes et cintres retroussés. — Cintres en fonte de fer.
Planche 12. — Suite des cintres. — Chappes d'extrados. — Outils de sondage. — Exemples de divers modes de fondation dans diverses natures de terrains.
Planche 13. — Suite des modes de fondation. — Sonnettes à tirade pour enfoncer les pieux.
Planche 14. — Sonnettes à délic fixes, mues par des hommes. — Sonnettes mues par des chevaux.
Planche 15. — Sonnettes à délic à manège amovible. — Grillages de fondations.

DEUXIÈME PARTIE.

Routes et Chemins de fer.

- Planche 16. — Routes romaines. — Routes en bois. — Divers profils de chaussées sur toute la largeur de la voie. — Lieux de dépôts pour les routes. — Profils convexes et déblais en remblais. — Profils à revers. — Profils en revers et en creux. — Bordures de pavés. — Profils ordinaires des routes empierrées. — Rouleaux de compression des empierrements.
Planche 17. — Pont à bascule à peser les voitures. — Routes avec rouages en pierres. — Aqueducs avec puits. — Cassis à chevrons brisés.
Planche 18. — Tracé et disposition des écharpes de routes. — Evacuation des eaux. — Routes en fascinaiges. — Routes à la Mac-Adam. — Tracé des

VENTE DE PEUPLIERS.

LE MERCREDI, 6 novembre et jours suivants, à 10 heures du matin, M. de Philippart fera vendre à son château à Aischen-Résail, arrondissement de Namur, à proximité de la grande route de cette ville à Louvain, 500 à 400 PEUPLIERS de Canada de 8 à 9 pieds. Cette vente se fera à long crédit, moyennant caution.

A VENDRE

Expropriation Forcée.

Une MAISON portant les n° 12 ancien et 23 nouveau, avec tannerie, cour et bâtiment derriere, circonstances et dépendances, sise en la ville de Liège, rue des Tanneurs, canton de l'Est de la même ville, arrondissement et province de Liège.

Ces immeubles sont occupés par la partie saisie. Ils ont été saisis par procès-verbal de l'huissier Jacques-Nicolas Deguelde, en date du 1er. octobre 1839, enregistré à Liège le lendemain. A la requête de M. Victor Blanchard, négociant, demeurant à Tours, royaume de France.

Sur Joseph Foa, fils, marchand tanneur, demeurant à Liège, rue des Tanneurs.

Deux copies entières dudit procès-verbal ont été, avant l'enregistrement, laissées à MM. Jean-Joseph Tilman, bourgmestre de la ville de Liège, et Henri Frésart, greffier de la justice de paix des cantons Nord et Est de la même ville.

Cette saisie a été transcrite au bureau des hypothèques établi à Liège, le quatre octobre mil huit cent trente-neuf, et au greffe du tribunal civil de première instance séant en la même ville, le seize du même mois.

La première publication du cahier des charges, pour parvenir à la vente desdits immeubles aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première instance, séant à Liège, le dix décembre mil huit cent trente-neuf, dix heures du matin.

M. Gérard Renier Bertrand, avoué au prédit tribunal, demeurant à Liège, rue St.-Séverin, n. 74-55, occupe pour le saisisant. (Signé) BERTRAND.

Je soussigné commis-greffier au tribunal civil de première instance, séant à Liège, certifie que conformément à l'article 682 du Code de procédure civile, pareil extrait a été cejour-d'hui inséré au tableau à ce destiné. — Fait à Liège, le dix-sept octobre mil huit cent trente-neuf. (Signé) RENARDY.

Enregistré à Liège, le 19 octobre 1800 trente-neuf, folio 160, case 5, reçu pour enregistrement trois francs 40 centimes, pour rédaction un franc trente-trois centimes, total avec les additionnels, six francs quinze centimes.

Le receveur, (Signé) DEHARLEZ.

VENTE PAR cessation de commerce

MÉRINOS

ET AUTRES MARCHANDISES D'HIVER.

MARDI 5 et JEUDI 7 novembre, 2 heures de relevée et jours suivants, s'il y a lieu, M^{me}. Orban Xheneumont, fera vendre par le ministère de M^r. RENOU, notaire à Liège, en la demeure de la dite dame rue derriere le Palais, n° 412 anciens, les mérinos et autres marchandises d'hiver qui lui restent.

CHEMIN DE FER. — HEURES DE DÉPART.

Table with columns for destination (e.g., BRUXELLES, ANVERS, GAND) and departure times for various train services.

BOURSES.

PARIS, LE 28 OCTOBRE

Table of market prices for various commodities and financial instruments in Paris.

LONDRES, LE 26 OCTOBRE.

Table of market prices for various commodities and financial instruments in London.

AMSTERDAM, LE 28 OCTOBRE.

Table of market prices for various commodities and financial instruments in Amsterdam.

ANVERS, LE 20 OCTOBRE.

Table of market prices for various commodities and financial instruments in Antwerp.

CHANGE.

Table of exchange rates for various locations and currencies.

BULLETIN DE BOURSE DU 29.

La rente Espagnole a fluctué en bourse de 26 3/4 cours d'ouverture à 26 1/4 et a après clôture elle a été négociée à 26 1/8 pour remonter ensuite à 26 1/2 et a. Ce même mouvement a été imprimé aux titres livrables après coupon, on a fait 28 3/4 à 1/4 pour rester 1/2 a. — Peu d'affaires en autres valeurs.

BRUXELLES, LE 29 OCTOBRE.

Table of market prices for various commodities and financial instruments in Brussels.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

La nouvelle édition du Résumé d'un cours de constructions formera deux volumes in-4°, ensemble de plus de 100 feuilles d'impression, avec un atlas in-folio demi-jésus, composé de 90 à 120 planches, très bien gravées. Elle se publie par livraisons de 5 planches au prix de 2 fr. 50 cent., au lieu de 4 frs. que coûte l'édition de Paris; on recevra le premier volume de texte in-4° conforme à l'original à la douzième livraison, et le second volume à la fin de l'ouvrage. La première livraison est en vente.